

Publié le 28/10/2024



DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : P425_2024

Date : 21/10/2024

OBJET : Dépôt de dossier de demande de subventions DLAL FEAMPA - Réalisation d'une étude diagnostic microbiologique de la qualité des eaux des zones conchylicoles de Saint-Vaast-La-Hougue

Exposé

Dans le cadre du programme d'actions « Agir pour la qualité des eaux des zones conchylicoles de Saint-Vaast-La-Hougue - programme 2024/2026 », il est envisagé de réaliser une étude diagnostic de la qualité des eaux des zones conchylicoles en lien avec le Comité Régional de la Conchyliculture Normandie Hauts-de-France (CRC).

L'objectif de cette étude est de mettre en œuvre un plan d'actions coordonné et partagé avec les différents acteurs du territoire permettant d'identifier et localiser les sources de pollution. L'étude débutera en novembre 2024 et durera 24 mois, avec des prélèvements mensuels d'eau douce, d'eau de mer et de coquillages. Les analyses viseront à identifier les sources de pollution fécale et à évaluer la présence de Norovirus et d'Escherichia Coli.

Ce projet a été présélectionné en comité de programmation DLAL-FEAMPA en date du 26 septembre 2024 sur la base de la fiche projet présentée en annexe.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Opération	Coût (€ HT)
Frais de prélèvements et d'analyses	80 000 € HT
Frais de déplacement échanges techniques	2 000 €
TOTAL	82 000 €
Financement DLAL FEAMPA (80%)	65 600 €
Reste à charge Cotentin	16 400 €

Annexe 1 : Fiche de projet GALPA Presqu'île du Cotentin

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu la délibération n°DEL2024_144 du 26 septembre 2024 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°8,

Décide

- **De solliciter** une subvention auprès du DLAL - FEAMPA pour la réalisation d'une étude diagnostic microbiologique de la qualité des eaux des zones conchylicoles de Saint-Vaast-La-Hougue,
- **De dire** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au chapitre 011, article 617 fonction 76, ligne de crédits 82776,
- **D'autoriser** son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision,
- **De dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 CAEN ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Le Président,

David MARGUERITTE

FICHE PROJET

GALPA PRESQU'ILE DU COTENTIN

Cette fiche projet a pour objet de présenter le projet que vous soumettez lors du Comité de Sélection. Elle servira de document de base aux membres du Comité de sélection du GALPA Presqu'île du Cotentin (*Groupe d'action locale pêche et aquaculture*), pour juger de l'opportunité de votre projet au sein du territoire du GALPA.

Vous pouvez bénéficier de l'accompagnement de la cellule d'animation pour prendre connaissance des éléments du programme DLAL FEAMPA, essentiels à la bonne compréhension de ses spécificités (stratégie locale du GALPA, principe d'éligibilité, fonctionnement des instances, montage du dossier de demande, etc...).

Nous vous invitons à contacter l'équipe du GALPA avant de remplir ce document :

Marion LE RENARD – Animatrice DLAL FEAMPA

marion.lerenard@lecotentin.fr

27 Rue Dom Pedro

50100 Cherbourg en Cotentin

Ligne directe : 02 50 79 17 61

Portable : 07 87 06 02 66

Vous pouvez retrouver tous les documents nécessaires ici :

<https://www.lecotentin.fr/dlal-feampa-galpa-de-la-presquile-du-cotentin>

PRESENTATION DU PROJET

INTITULE DU PROJET : Agir pour une meilleure qualité des eaux du bassin conchylicole de Saint Vaast La Hougue.

Numéro de fiche projet :

Date de dépôt :

Localisation géographique : Bassin versant de la Saire + commune de Quettehou et Saint Vaast La Hougue

Secteur concerné par le projet (rayonnement communal, intercommunal, départemental, régional...) : Projet à rayonnement régional dans le cadre de l'IGP « huitre de Normandie » : localisation Façade Est du Cotentin, secteur du Val de Saire, zones conchylicoles de Saint Vaast et de l'Anse du cul de Loup.

Calendrier prévisionnel de mise en œuvre : 29 mois sur la période 2024/2027.

Date prévisionnelle de début : Novembre 2024

Date prévisionnelle de fin : Mars 2027

PORTEUR DE PROJET ET PARTENAIRE

Nom de la structure (ou nom et prénom du porteur de projet) : Communauté d'agglomération du Cotentin

Statut juridique : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

N° SIRET : 20006720500019

Code NAF :

Adresse : rue des Vindits 50100 Cherbourg-en-Cotentin

Téléphone : 02 33 08 27 23

Mail : contact@lecotentin.fr

Représentant légal de la structure (titre, Nom, Prénom) : Monsieur David MARGUERITTE, Président

Nom et Prénom du référent projet : Flavien LE GOFF

Fonction du référent projet : Adjoint au directeur des services techniques

Contact : flavien.legoff@lecotentin.fr / 02 33 08 27 23



LE PROJET

Fiche action de la stratégie dans laquelle s'inscrit prioritairement le projet :

- Fiche action 1 – Accompagner aux changements
- Fiche action 2 – Milieu marin et littoral
- Fiche action 3 – Attractivité des métiers
- Fiche action 4 – Savoir-faire, patrimoine et tourisme

Profil de l'opération :

- Etude de faisabilité
- Mise en réseaux des acteurs
- Promotion/communication
- Ingénierie
- Investissements
- Autres

Présentation du porteur de projet (5 lignes maximum) :

La communauté d'agglomération du Cotentin est située dans le département de la Manche en région Normandie. Composée de 129 communes, elle est issue de la fusion en 2017 de neuf communautés de communes et inclut les communes nouvelles de Cherbourg-en-Cotentin et de La Hague. Dans le cadre de ses compétences dans le domaine du développement économique, du tourisme et de la gestion du cycle de l'eau, l'Agglomération dispose des ressources humaines pour piloter des études en lien avec les problématiques environnementales.

Description du projet

Suite à des problématiques récurrentes de dégradation de la qualité des eaux des zones conchylicoles de Saint Vaast La Hougue dont les origines restent à déterminer, l'agglomération du Cotentin a souhaité, en lien avec le Comité Régional de Conchyliculture Normandie Mer du Nord, lancer une étude globale sur la qualité microbiologique des eaux de ce secteur. Conscients de la nécessité de travailler ensemble pour trouver des réponses adaptées et partagées par les différentes parties prenantes, le Cotentin et le CRC souhaitent créer un cadre partenarial visant à réaliser ce diagnostic afin de :

- Réunir les deux structures autour d'un projet commun, développer les échanges et formaliser les modalités du travail conjoint pour mettre en œuvre ce diagnostic ;
- Valoriser, partager et diffuser les données utiles à la compréhension des problématiques de dégradations de la qualité des eaux conchylicoles.

Cette étude est d'autant plus importante que l'huître de Normandie est désormais officiellement reconnue en Indication Géographique Protégée (IGP) depuis le 24 octobre 2023. Cette reconnaissance valorise le savoir-faire des ostréiculteurs

locaux, qui mettent à profit les particularités du littoral de la Normandie pour produire ce coquillage d'exception. Elle impose une bonne connaissance de la qualité des eaux littorales.

Afin d'identifier les sources de pollutions majeures sur le périmètre visé, nous diagnostiquerons les bassins versants en lien avec la zone conchylicole de Saint Vaast La Hougue et l'Anse du cul de loup (carte en annexe 1). Nous réaliserons une campagne de prélèvements et d'analyses des paramètres Escherichia COLI, entérocoques et Norovirus sur le secteur. Le paramètre Escherichia COLI fera l'objet en fonction des résultats, d'analyses complémentaires des Traceurs de Sources Microbiennes (TSM). Il s'agira d'identifier la nature de la pollution (humaine, bovine, équine...).

Les objectifs du projet

L'origine de ces pollutions microbiologiques est pour le moment difficile à identifier. En menant une étude spécifique, en complémentarité des analyses déjà réalisées de manière récurrente par l'Etat, le Département et l'Agence Régionale de santé, nous espérons mieux comprendre la provenance de ces pollutions. Les résultats nous permettront de bâtir un plan d'actions opérationnel efficace et ciblé sur les problématiques du territoire de Saint Vaast.

Les étapes de l'opération

Afin d'avoir une vision globale de la qualité microbiologique du secteur, le programme d'étude prévoit :

1. Echanges d'expériences avec d'autres structures en charge de la reconquête de la qualité des eaux conchylicoles :

Un benchmarking sera réalisé en interne afin d'identifier les bonnes pratiques en termes d'actions de reconquête de la qualité de l'eau et de mobilisation des acteurs du territoire. Nous prévoyons des échanges techniques avec les territoires rencontrant des problématiques communes et un temps de visite de terrain associant le CRC, les partenaires intéressés, des professionnels... Il est envisagé un déplacement sur l'Etang de Thau en début de programme, territoire fortement mobilisé sur cet enjeu.

2. Synthèse des résultats des analyses existantes :

Les parties prenantes à la convention contacteront les différentes structures en charge de réaliser des analyses sur le secteur de l'étude. Les contributeurs identifiés sont :

1. Le département de la Manche dans le cadre du suivi du Réseau « Qualité des Milieux » ;
2. L'IFREMER au titre du suivi des points REMI (REseau de contrôle Microbiologique) ;

3. L'Agence Régionale de Santé (ARS) au titre du suivi de qualité des eaux de baignade.

L'objectif est de récupérer des analyses sur une période identique au programme d'analyses complémentaires afin d'étoffer notre connaissance du secteur. Les données récupérées seront synthétisées par l'Agglomération et seront présentées en comité technique et en comité de pilotage afin d'alimenter les débats.

3. Programme d'analyses complémentaires :

Nous réaliserons donc un programme d'analyses complémentaires spécifique et coordonné.

3.1. Définition des types de prélèvements :

Les analyses seront réalisées sur les cours d'eau du bassin versant de la Saire et le Vaupreux. Les autres cours d'eau sont exclus de l'étude. Ces analyses seront complétées par des analyses sur l'eau de mer et également sur les coquillages.

3.2. Localisation des points de prélèvements :

L'annexe 1 présente la localisation des points des prélèvements qui seront réalisés durant l'étude. Nous avons convenu de réaliser 1 prélèvement mensuel sur chaque point sur une durée de 24 mois. Le nombre de points identifiés est le suivant :

- 8 points sur cours d'eau,
- 1 point en sortie de station d'épuration,
- 5 points sur les eaux de mer à marée haute,
- 1 point à marée basse à l'intérieur du port,
- 3 points coquillages dont 2 à proximité immédiate des points REMI (Tocquoise et Anse du cul de loup Nord).

Les points de prélèvements et leur nombre pourront être déplacés en fonction des résultats des investigations.

3.3. Programme d'analyses à réaliser :

Afin d'identifier les origines potentielles de pollutions aux matières fécales, nous réaliserons 1 fois par mois sur la durée de 24 mois les analyses suivantes :

- **Prélèvement sur cours d'eau** : Analyses Escherichia COLI + entérocoques + analyses des Traceurs de Sources Microbiennes (TSM) en fonction des résultats ;
- **Prélèvement à l'exutoire du cours d'eau** : Analyses Escherichia COLI + entérocoques + analyses TSM en fonction des résultats + Norovirus génogroupes I et II de novembre à mars inclus ;

- **Prélèvement sur le rejet de la station d'épuration** : Analyses Escherichia COLI + entérocoques. Les Norovirus ne seront pas analysés car il n'y a pas de possibilité de caractériser s'ils sont infectieux ou non infectieux. Il n'est pas prévu la réalisation d'analyses TSM ;
- **Prélèvement sur les Eaux de mer** : Analyses Escherichia COLI + entérocoques + analyses TSM en fonction des résultats ;
- **Prélèvement de Coquillage** : Analyses Escherichia COLI + entérocoques. Il n'est pas prévu la réalisation d'analyses TSM car ces analyses ne sont pas fiables sur ce type de matrice + Norovirus génogroupes I et II de novembre à mars inclus.

N.B. : Les prélèvements seront réalisés par le laboratoire sur la base d'un planning annuel validé en comité de pilotage. Une campagne de prélèvement sera réalisée en octobre par temps de pluie par les agents de l'Agglomération et du CRC.

4. Partage des informations avec les acteurs du territoire :

Dans une volonté de partage des constats, un COPIL sera constitué, composés des partenaires engagés dans les suivis de la qualité des eaux conchylicoles, le CRC et l'Agglomération du Cotentin. Pour élargir la mobilisation des acteurs du territoire, une première réunion d'information est prévue, au lancement du programme ainsi qu'une réunion de clôture.

DESCRIPTION DETAILLÉE DE L'OPERATION

Date de début	Date de fin	Nature des actions et des dépenses	Livrables
Benchmark	Octobre / Novembre 2024	Echanges d'expériences avec des structures confrontées à des problématiques de dégradation de la qualité des eaux conchylicoles Visite de la structure en charge du plan d'actions de la qualité de l'eau de l'étang de Thau	CR visite
Réunion lancement	Novembre 2024	Réunion de présentation des actions mises en place par le Cotentin pour améliorer la qualité de l'eau sur la période 2024/2026	Document de présentation du plan d'actions
Novembre 2024	Janvier 2027	Synthèse des analyses réalisées par les différentes structures en charge de la surveillance des milieux aquatiques (ARS, IFREMER, CD 50...).	Rapport de synthèse et cartographies
Novembre 2024	Janvier 2027	Synthèse des résultats du programme d'analyses complémentaires réalisées par l'Agglomération + traitement cartographique des données	Rapport de synthèse et cartographies
Janvier 2027		Réunion de concertation et de présentation des résultats avec les différents acteurs du territoire. Identification des origines des pollutions	Cr de réunion + présentation

REPONSE DU PROJET AUX ATTENTES DU GALPA

⇒ Grille notation (appliquée lors du vote du projet par les membres du Comité de sélection)

Contribution du projet à la stratégie	/5
De 0 à 5, notez la contribution du projet aux « sous-objectifs visés » de la « fiche action » dans lequel le projet s'inscrit (<i>sous-objectifs précisés lors du vote</i>)	
Impact positif du projet sur le territoire	/7
Partenariat, concertation (Démarche de partenariat/concertation engagée)	
Lien terre-mer et inter-filières (Renforce le lien Terre-Mer et/ou inter-filière)	
Lien Public/privé	
Impact positif du projet pour l'environnement	
Impact positif du projet pour l'emploi et l'économie bleue	
Rayonnement territorial du projet	
Qualité globale du projet	/8
Faisabilité technico-économique/solidité du projet selon les éléments disponibles (Dépenses cohérentes par rapport aux objectifs du projet)	
Caractère innovant du projet (innovation économique, technique, sociale, méthodologique...)	
Communication autour du projet, de ses résultats, caractère public des résultats du projet...	
Solidité du plan de financement (Recette et autofinancement confirmé)	
Perspectives de développement et pérennité du projet	

Ce paragraphe se réfère à la grille de sélection du GALPA au regard de laquelle votre projet sera noté à l'étape d'instruction de cette fiche projet. *La grille est visible sur le site internet de l'agglomération.*

En quoi mon projet répond aux enjeux stratégiques du territoire ?

L'objectif est de diagnostiquer le territoire afin d'identifier la localisation et les origines des dégradations microbiologiques de la qualité de l'eau. Les résultats permettront d'établir un plan d'actions ciblé permettant de préserver les zones conchylicoles de Saint Vaast La Hougue.

En quoi mon projet répond aux enjeux du FEAMPA ? :

IMPACT POSITIF DU PROJET SUR LE TERRITOIRE

Dimension partenariale du projet / Contribution au renforcement du lien terre-mer, lien inter-filière / Lien public/privé / Impact du projet sur l'environnement / Impact positif du projet pour l'emploi et l'économie bleue / Impact territorial du projet

Dimension partenariale : Les différents acteurs du territoire seront associés à travers un comité de partage d'informations. Ce projet permettra de renforcer la connaissance du territoire et de partager les informations avec les différents acteurs du secteur pour une meilleure compréhension du futur plan d'actions d'amélioration de la qualité de l'eau.

Renforcement du lien terre/mer : Ce projet permet de réaliser une étude globale intégrant l'ensemble des acteurs terre/mer de Saint Vaast La Hougue. Nous travaillerons sur les problématiques en lien avec les bassins versants des cours d'eau du secteur, sur les thématiques de restauration des cours d'eaux,

de l'évolution des pratiques culturelles, de l'assainissement collectif ou individuel, de la restauration du maillage bocagers...

Impact sur l'environnement, l'emploi et l'économie bleue : Ce projet de diagnostic va permettre de mieux comprendre les phénomènes de dégradation de la qualité de l'eau et permettra aux professionnels de la conchyliculture, à travers le futur programme d'actions, de mieux valoriser leur production. Le programme d'actions consistera à réaliser des travaux en lien avec les résultats de l'étude, nous pourrons notamment réaliser des travaux d'assainissement, de restauration de zones humides, de plantations de haies...

QUALITE GLOBALE DU PROJET

Faisabilité technico-économique/solidité du projet ; Caractère innovant du projet (innovation économique, technique, sociale, méthodologique...) ; Communication autour du projet, de ses résultats, caractère public des résultats du projet...Solidité du plan de financement (Recette et autofinancement confirmé) ; Perspectives de développement et pérennité du projet

Projet concerté : Le programme d'étude a été défini en partenariat avec les acteurs du suivi de la qualité de l'eau du territoire notamment le CRC, la DDTM et le conseil départemental de la Manche dans un objectif de complémentarité. Le projet fait l'objet d'une convention de partenariat entre l'agglomération du Cotentin et le Comité Régional de Conchyliculture. Le projet prévoit également des échanges avec d'autres structures confrontées à des problématiques identiques.

Communication autour du projet : Le projet prévoit de réaliser deux réunions d'informations des acteurs locaux (élus locaux, chambres consulaires, services de l'état, associations...) à travers une réunion de lancement de l'étude et une réunion de restitution des résultats.

Solidité financière du projet : L'agglomération du Cotentin sera le porteur opérationnel et financier du projet. Ce programme exceptionnel d'analyses des différentes pollutions microbiologiques présentes sur le bassin versant est estimé à 80 000 € HT.

Quelles sont les suites envisagées du projet (pistes de développement, moyens financiers et humains à venir...) ?

Les résultats permettront d'établir un plan d'actions ciblé permettant d'améliorer la qualité de l'eau des zones conchylicoles de Saint Vaast La Hougue. Le plan d'actions se traduira par :

- La création de partenariats et la mise en œuvre d'actions de sensibilisations avec les acteurs du territoire identifiés durant l'étude ;
- L'élaboration d'un programme de travaux spécifiques en lien avec les problématiques constatées durant l'étude (restauration de cours d'eau et du maillage bocager, programme de diagnostic et de travaux d'assainissement).

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET

Tous les montants sont Hors taxes (HT) sauf si vous ne récupérez pas ou que partiellement la TVA.

Récupération de la TVA :

- Oui (montant à présenter HT)
 Non (montants à présenter TTC)

Dépenses

Nature des dépenses	Montant (HT ou TTC)
Frais d'investissement ou de services/prestations	
Prestations de prélèvements et d'analyses microbiologiques	80 000 € HT
Frais salariaux (charges patronales incluses)	
Frais indirects (forfait 15% des frais salariaux)	
Frais de missions/fonctionnement (déplacement, repas, hébergement...)	2 000 €
Total des dépenses prévisionnelles	82 000 €

Recettes

Nature des recettes	Montant (HT ou TTC)	Pourcentage du projet
DLAL FEAMPA	32 800 €	40 %
Région Normandie	32 800€	40 %
Autres financeurs publics (préciser)		
Financeurs privés (préciser)		
Recettes liées à l'opération		
Autofinancement	16 400 €	
Total des recettes prévisionnelles	82 000 €	100%

ETAT D'AVANCEMENT ET ACCOMPAGNEMENT

- Le projet n'est qu'au stade de l'idée
- Le descriptif du projet et son plan d'actions sont clairement détaillés mais le budget prévisionnel reste à affiner
- Le descriptif du projet et son plan d'actions sont clairement détaillés et définitifs, le budget prévisionnel et les devis sont précis, définitifs...
- Avez-vous réalisé une étude préparatoire (benchmark...) ?
- Avez-vous réalisé un cahier des charges ?
- Avez-vous un rétro-planning ?
- Le projet couvre-t-il un territoire plus large que le GALPA ?
- Le projet est-il un projet InterGALPA ? (si oui préciser les autres GALPA concernés) :
- Ont-ils été déjà sollicités ?
- Ce projet est-il duplicable dans d'autres régions (si oui lesquelles) ?

Pour les projets de coopération, merci de détailler les modalités de mise en œuvre et les relations avec les partenaires :

Avez-vous besoin d'un accompagnement sur les phases suivantes du projet (suivi du projet, de la demande d'aide) ?

- Ecriture du projet : Non
- Rédaction du cahier des charges : Non
- Montage du projet : Non
- Communication (actions de communication envisagées, modalités...) : Non
- Autre : Non

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je certifie l'exactitude des renseignements inscrits dans cette fiche projet.

En cas d'avis d'opportunité favorable donné par le Comité de sélection, je m'engage à fournir tous les documents nécessaires pour constituer le dossier définitif de demande de subvention pour son instruction par les services concernés.

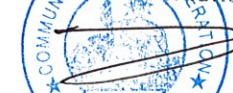
Fait à : *Grerbourg-en-Cotentin*

Le : **05 SEP. 2024**

Signature du demandeur :

Pour le Président et par délégation

Le Président



Jean-René LECHÂTREUX